

216C1629
FR0011284991-OP016-AS08

11 juillet 2016

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société.

FUTUREN

(Euronext Paris)

Complément à D&I 216C1286 du 6 juin 2016

Le 11 juillet 2016, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société FUTUREN en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 6 juin 2016, par Oddo & Cie, agissant pour le compte de la société à responsabilité limitée de droit irlandais BG Select Investments (Ireland) Limited, a été déposé, en application de l'article 231-26 du règlement général.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Sorgem Evaluation, représenté par Messieurs Maurice Nussenbaum et Teddy Guerineau, mandaté par la société FUTUREN comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée sur le fondement de l'article 261-1 I du règlement général et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société FUTUREN, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres FUTUREN sont applicables.